



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026**

<b>Nombre de conseillers municipaux :</b>	
<b>En exercice</b>	<b>19</b>
<b>Présents</b>	<b>14</b>
<b>Votants</b>	<b>17</b>

**Le mardi 19 mai 2026 à dix-neuf heures,** le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

**Date de la convocation :** le vendredi 15 mai 2026

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice,** à l'exception de Monsieur Jean-François LECLERC ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Benoît CAILLART ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, de Madame Lucie BABAULT-HANSEN ayant donné pouvoir à Madame Lory FAHRNER, de Monsieur Maxime CADOUR ayant donné pouvoir à Monsieur Janick PALLIER, et Monsieur Janick PALLIER.

Madame Virginie BEGOC a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

**Ordre du jour de la séance :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Désaffectation d'une parcelle du domaine public rue de Benniget ;
3. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
4. Délégation du Conseil au Maire : révision du seuil d'admission en non-valeur ;
5. Subventions aux associations pour 2026 ;
6. Subvention exceptionnelle à l'association ALOES ;
7. Subvention exceptionnelle à l'association Alchimik ;
8. Désignation du représentant de la Commune auprès de l'association « Port d'intérêt patrimonial » ;
9. Affaires diverses

N°2026-05-01

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

La séance ouverte,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal de la séance précédente dont les élus ont eu communication.

Madame Armelle JAOUEN demande la raison d'avoir procédé à un vote pour surseoir à statuer sur la composition de la CCID qui était incomplète. Il lui est répondu que cela est possible et permet d'acter la volonté commune du Conseil sur le sursis à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

N°2026-05-02

**DESAFFECTATION D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC RUE DE BENNIGET**

Considérant les opérations de bornage créant la parcelle cadastrée AC n°449 d'une superficie indicative de 34 m<sup>2</sup> ;  
Considérant que la parcelle cadastrée AC n°449, du fait de la configuration des lieux ne permet pas la circulation des personnes et des véhicules circulant tant sur le sentier côtier que sur la rue de Benniget ;

Il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée AC n°449.

Monsieur Hervé KERGUIDUFF s'interroge sur la nécessité de prononcer cette désaffectation. Monsieur Hervé BOTHOREL lui répond que c'est une étape obligatoire avant de pouvoir envisager une cession et qu'elle est de la compétence du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et une abstention de Monsieur Hervé KERGUIDUFF

- Constate la désaffectation de la parcelle cadastrée AC n°449 d'une superficie indicative de 34 m².
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°2026-05-03

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.**

Monsieur Janick PALLIER arrive pour cette délibération.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Il convient de proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Finistère une liste de 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants). Au sein de cette liste, 8 titulaires et 8 suppléants seront désignés par les soins du Directeur des Services Fiscaux du Finistère.

Madame Virginie BEGOC informe l'assemblée que Monsieur Patrice GUENAF est aussi volontaire pour participer à la commission communale des impôts directs. Son nom est donc ajouté à la liste.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la liste ci-dessous :

	<b>NOM – Prénom</b>	<b>Adresse</b>
<b>Titulaires</b>		
1	Jaouen Yves	4, impasse de Ruellou, 29830 SAINT-PABU
2	Cloarec Jocelyne	31, rue de Korn ar Gazel, 29830 SAINT-PABU
3	Drouet Patrick	20, hameau du Bous, 29830 SAINT-PABU
4	Briant David	3, rue des Coquelicots, 29830 SAINT-PABU
5	Roudaut Hervé	31, rue de Morgant, 29830 SAINT-PABU
6	Begoc André	Kerascoul, 29830 SAINT-PABU
7	Begoc Alain	67, rue du Bourg, 29830 SAINT-PABU
8	Beranger Vincent	32, rue de Korn ar Gazel, 29830 SAINT-PABU
9	Kimpflin Christian	34, rue de Morgant, 29830 SAINT-PABU
10	Guegantou Francois	9 rue de Landegarou, 29830 SAINT-PABU
11	Hollier Guy	3bis, impasse de Penkear, 29830 SAINT-PABU
12	Durand Maryse	63, rue de Benniget, 29830 SAINT-PABU
13	Larsonneur Marie Jo	1, rue de Benniget, 29830 SAINT-PABU
14	Baer Eric	21, rue d'Avel Vor, 29830 SAINT-PABU
15	Saliou Angélique	15, résidence Avel Vor, 29830 SAINT-PABU
16	Amil Gilbert	Kervodez, 29830 SAINT-PABU
<b>Suppléants</b>		
17	Saliou Joselyne	38, rue de Korn ar Gazel, 29830 SAINT-PABU
18	Cadour Stéphane	2, Kastel ar Big, 29830 SAINT-PABU
19	Cadour Bérénice	4, place de Tevenn ar Reut, 29830 SAINT-PABU
20	Tuffreau Danielle	8, rue du Stade, 29830 SAINT-PABU
21	Guénaf Patrice	12, rue Ti Arvor, 29830 SAINT-PABU

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner la liste proposée par Monsieur le Maire au Directeur des Services fiscaux

N°2026-05-04

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : MODIFICATION DU SEUIL POUR LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Vu le Code général des collectivités Territoriales en son article L2122-22 ;

Vu le décret n°2026-118 du 20 février 2026 portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements ;

Vu la délibération n°2026-03-12 en date du 30 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que la bonne marche des affaires communales nécessite de revoir le seuil de délégation du conseil municipal au Maire de la commune pour les admissions en non-valeur ;

Il est proposé au Conseil de porter le seuil de délégation du conseil municipal au Maire à 200 € par créance irrécouvrable ;

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le seuil de délégation au Maire pour les admissions en non-valeur à 200 €

N°2026-05-05-01

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES SCOLAIRES ET ASSIMILEES, INSTITUTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Monsieur Janick PALIER et Madame Virginie BEGOC quittent la séance pour cette délibération

Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des activités scolaires et assimilées, instituts de formation :

Subventions Associations	Montants 2025	Propositions 2026
<b>Activités scolaires et assimilées, instituts de formation professionnelle</b>	<b>6 680,12</b>	<b>4 500</b>
Parents élèves Ecole Aber-Benoît	2 209,00	3 060,00
Parents élèves Saint Martin	791,00	990,00
DDEN	30,00	30,00
MFR Saint Renan	150,00	60,00
MFR Elliant		30,00
MFR Plabennec	30,00	120,00
IREO Lesneven	60,00	30,00
IFAC Brest	180,00	150,00
Unité KERLAOUEN LANDERNEAU	30,00	30,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-02

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS**

Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des activités culturelles, touristiques et de loisirs :

Subventions Associations	Montants 2025	Propositions 2026
<b>Activités culturelles, touristiques et de loisirs</b>	<b>914,00</b>	<b>992,00</b>
UNC	106,00	94,00
Société de chasse Pen Ar Bed	28,00	28,00
Douar Ha Mor	248,00	272,00
Patrimoine et Environnement	124,00	132,00
Brezhoneg e bro an Aberioù	100,00	90,00
Ancêtres-Terres-Abers (ATA)	74,00	Pas de demande pour 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-03

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : MAISON DES ABERS**

Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT et Monsieur Henri DECROIX quittent la séance pour cette délibération.

Il est proposé de répartir les subventions aux associations dans le cadre des activités culturelles, touristiques et de loisirs :

Subventions Associations	Montants 2025	Propositions 2026
Maison des Abers	122,00	130,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-04

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : L'ALCHIMIK**

Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Madame Lory FAHRNER, Monsieur Henri DECROIX et Monsieur Janick PALLIER quittent la séance pour cette délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de répartir les subventions aux associations dans le cadre des activités culturelles, touristiques et de loisirs :

Subventions Associations	Montants 2025	Propositions 2026
L'Alchimik	220,00	246,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-05

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR LA COMMUNE OU ANIMANT LES MANIFESTATIONS COMMUNALES**

Monsieur Henri DECROIX quitte la séance pour cette délibération

Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des associations œuvrant pour la commune ou animant des manifestations communales :

Subventions Associations	Montants 2025	Propositions 2026
<b>Dotation pour associations œuvrant pour la commune, ou animant les manifestations communales</b>	<b>1 589,00</b>	<b>1 660,00</b>
Patrimoine et Environnement	576,00	618,00
Douar Ha Mor	452,00	478,00
Bretagne Vivante SEPNB	50,00	50,00
UNC : cérémonie Tréouergat	50,00	

ALOES	461,00	514,00
-------	--------	--------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations dans le cadre des associations œuvrant pour la commune ou animant des manifestations communales pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-06

<b>SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES SPORTIVES</b>
--

Monsieur Daniel QUEMENEUR, Madame Morgane LAOT, Monsieur Christian BARS et Monsieur Janick PALLIER quittent la séance pour cette délibération.

Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des activités sportives :

Subventions Associations	Montants 2025	Propositions 2026
<b>Activités sportives</b>	<b>2 499,00</b>	<b>2 746,00</b>
Avel Vor Football	963,00	901,00
Marcheurs de l'Aber	234,00	662,00
Tennis	234,00	219,00
Badminton	278,00	181,00
Pétanque	240,00	288,00
Handball	470,00	405,00
Sport Chanbara Avel Vor	74,00	90,00
YCA	240,00	Pas de demande pour 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations dans le cadre des activités sportives pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-07

<b>SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES SOCIALES ET FAMILIALES</b>
---

Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des activités sociales et familiales :

Subventions Associations	Montants 2025	Propositions 2026
<b>Activités Sociales et Familiales</b>	<b>427,00</b>	<b>420,00</b>
Atelier Créatif	64,00	64,00
Aloes	239,00	236,00
Officiers Mariniers	124,00	120,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations dans le cadre des activités sociales et familiales pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-08

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

Madame Virginie BEGOC et Madame Vanessa SMECCA quittent la séance pour cette délibération.  
Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations extérieures avec habitants de Saint-Pabu :

<b>Subventions Associations</b>	<b>Montants 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
<b>Associations extérieures avec habitants de Saint-Pabu</b>	<b>692,00</b>	<b>692,00</b>
Dojo des Abers	116,00	66,00
Patiner à Plouguin	110,00	88,00
Le Galipette Club Lannilis	132,00	165,00
Gym Détente Plouguin	180,00	210,00
AS Plouguin section Vélo VTT	72,00	84,00
Dansal E Gwital	40,00	40,00
Arzelliz Basket	85,00	36,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations extérieures avec habitants de Saint-Pabu pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-09

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES SOCIALES EXTERIEURES**

Monsieur Henri DECROIX quitte la séance pour cette délibération.

Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des activités sociales extérieures :

<b>Subventions Associations</b>	<b>Montants 2025</b>	<b>Propositions 2025</b>
<b>Activités sociales extérieures</b>	<b>1 590,00</b>	<b>1 600,00</b>
Les P'tits Bouts	50,00	50,00
Protection Civile	100,00	100,00
Croix Rouge	100,00	100,00
Les Amis d'Alexis	150,00	150,00
Amicale des donneurs de Sang	90,00	100,00
SNSM Aber Wrac'h	150,00	150,00
SNSM Portsall	150,00	150,00
Secours Catholique	100,00	100,00
Secours Populaire	100,00	Pas de demande pour 2026
FNATH	50,00	50,00
Alcool Assistance	50,00	50,00

Entraide Plus Iroise	50,00	100,00
Bénévoles A.D.M.R Iroise	250,00	250,00
Arvorig FM	50,00	50,00
Restos du Cœur	150,00	150,00
Leucémie Espoir		50,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations dans le cadre des activités sociales extérieures pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-06

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ALOES**

Dans le cadre de l'organisation des marchés d'été, l'association ALOES, qui organise ces évènements, sollicite de la commune une subvention afin d'accompagner la mise en place d'animations.

Considérant l'intérêt de la tenue de ces évènements en période touristique, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association ALOES afin de soutenir la mise en place de ces animations.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association ALOES

N°2026-05-07

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ALCHIMIK**

Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Monsieur Henri DECROIX, Madame Lory FAHRNER et Monsieur Janick PALLIER quittent la séance pour cette délibération.

L'association ALCHIMIK organise le samedi 13 juin 2026 une nouvelle édition de son évènement culturel, musical et intergénérationnel « Les Ribamboules » sur le site de Korn ar Gazel.

L'association sollicite la commune pour une aide exceptionnelle de 4 000 € pour mener à bien ce projet, et notamment le volet gratuit et ouvert à tous entre 12h et 19h.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association ALCHIMIK.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, et deux abstentions de Madame Virginie COLLIOU et Madame Vanessa SMECCA, le Conseil Municipal décide

- D'attribuer à ALCHIMIK une subvention 4 000 €.

La somme sera imputée à l'article 65748 du budget communal 2026.

N°2026-05-08

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION « PORT D'INTERETS PATRIMONIAL »**

La commune adhère à l'association « Port d'intérêt Patrimonial », association dont le but est de conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine maritime matériel et immatériel en phase avec l'aménagement urbain littoral et le domaine public maritime.

La commune a par ailleurs reçu le label « Port d'intérêt patrimonial » en 2025.

Il convient de désigner un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de cette association.

Monsieur le Maire propose à Madame Armelle JAOUEN de poursuivre son investissement au sein de ce projet et d'être référente de la commune auprès de « Port d'Intérêt Patrimonial ».

Madame Armelle JAOUEN rappelle le projet qu'elle a mené pour faire adhérer la commune à cette association et obtenir le label avec un groupe de travail. Elle souhaite rendre hommage à Yvonne ROUZIC et Mariette

GELEBART, aujourd'hui décédées et Bernard CALVARIN et Hervé KERGUIDUFF qui se sont beaucoup investis dans cette reconnaissance et la définition du projet de Label. Il faudra par ailleurs faire vivre ce projet. Aussi ne souhaite-t-elle pas être référente de la commune et décline-t-elle la proposition. Elle poursuivra cet engagement sous d'autres formes notamment dans le champ associatif.

Suite au refus de Madame Armelle JAOUEN, Monsieur le Maire demande si d'autres conseillers municipaux sont volontaires et Madame Danielle RICHARD se porte candidate.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 abstentions de Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Daniel QUEMENEUR, Monsieur Hervé KERGUIDUFF et Monsieur Jean-François LECLERC le Conseil Municipal décide

- De nommer Danielle RICHARD Référente communale auprès de l'association « Port d'intérêt patrimonial »

Suite à ce vote, Madame Virginie BEGOC demande aux élus s'étant abstenus les motivations de ce choix. Madame Armelle JAOUEN et Monsieur Hervé KERGUIDUFF expliquent que, n'étant pas dans la majorité municipale, ce projet, dont ils mesurent l'importance, leur échappe *de facto* et qu'ils ne se voient pas le porter en appartenant à l'opposition.

**DECISIONS DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

**DECISION DU MAIRE N° 2026-04 : attribution marché de travaux Boulodrome**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal de SAINT-PABU a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, les attributions prévues au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2122-22 susvisé,

**Vu** la procédure de consultation effectuée pour les travaux de construction d'un boulodrome au complexe sportif de la commune ;

**Vu** les offres reçues pour les différents lots et leur analyse

**Considérant** le classement de ces offres selon les critères techniques et financiers ;

**DECIDE :**

**Article Unique :** les différents lots de travaux sont attribués comme suit :

- Lot1 – Terrassement – VRD : attribué à l'entreprise TALEC pour un montant de 46 334,04 € HT
- Lot 2 – Gros Œuvre : attribué à l'entreprise TALEC pour un montant de 38 590,48 € HT
- Lot 3 – Charpentes : attribué à l'entreprise L'HOSTIS pour un montant de 109 189,20 € HT
- Lot 4 – Couvertures : attribué à l'entreprise BIHANNIC pour un montant de 34 601,45 € HT
- Lot 5 – Menuiseries extérieures : attribué à l'entreprise CLAIRALU pour un montant de 6 300 € HT
- Lot 6 – Electricité : attribué à l'entreprise SI2E pour un montant de 7 698,01 € HT

**CLOTURE DE SEANCE.**

Séance au cours de laquelle les délibérations 2026-05-01, 2026-05-02, 2026-05-03, 2026-05-04, 2026-05-05-01, 2026-05-05-02, 2026-05-05-03, 2026-05-05-04, 2026-05-05-05, 2026-05-05-06, 2026-05-05-07, 2026-05-05-08, 2026-05-05-09, 2026-05-06, 2026-05-07 et 2026-05-08 ont été votées.

Pierre-Yves ROUDAUT, Maire		Virginie BEGOC, Secrétaire de séance	
-------------------------------	--	---	--



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026**

<b>Nombre de conseillers municipaux :</b>	
<b>En exercice</b>	<b>19</b>
<b>Présents</b>	<b>14</b>
<b>Votants</b>	<b>17</b>

**Le mardi 19 mai 2026 à dix-neuf heures,** le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

**Date de la convocation :** le vendredi 15 mai 2026

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice,** à l'exception de Monsieur Jean-François LECLERC ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Benoît CAILLART ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, de Madame Lucie BABAULT-HANSEN ayant donné pouvoir à Madame Lory FAHRNER, de Monsieur Maxime CADOUR ayant donné pouvoir à Monsieur Janick PALLIER, et Monsieur Janick PALLIER.

Madame Virginie BEGOC a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

**Ordre du jour de la séance :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Désaffectation d'une parcelle du domaine public rue de Benniget ;
3. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
4. Délégation du Conseil au Maire : révision du seuil d'admission en non-valeur ;
5. Subventions aux associations pour 2026 ;
6. Subvention exceptionnelle à l'association ALOES ;
7. Subvention exceptionnelle à l'association Alchimik ;
8. Désignation du représentant de la Commune auprès de l'association « Port d'intérêt patrimonial » ;
9. Affaires diverses

N°2026-05-01

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

La séance ouverte,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal de la séance précédente dont les élus ont eu communication.

Madame Armelle JAOUEN demande la raison d'avoir procédé à un vote pour surseoir à statuer sur la composition de la CCID qui était incomplète. Il lui est répondu que cela est possible et permet d'acter la volonté commune du Conseil sur le sursis à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

N°2026-05-02

**DESAFFECTATION D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC RUE DE BENNIGET**

Considérant les opérations de bornage créant la parcelle cadastrée AC n°449 d'une superficie indicative de 34 m<sup>2</sup> ;  
Considérant que la parcelle cadastrée AC n°449, du fait de la configuration des lieux ne permet pas la circulation des personnes et des véhicules circulant tant sur le sentier côtier que sur la rue de Benniget ;

Il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée AC n°449.

Monsieur Hervé KERGUIDUFF s'interroge sur la nécessité de prononcer cette désaffectation. Monsieur Hervé BOTHOREL lui répond que c'est une étape obligatoire avant de pouvoir envisager une cession et qu'elle est de la compétence du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et une abstention de Monsieur Hervé KERGUIDUFF

- Constate la désaffectation de la parcelle cadastrée AC n°449 d'une superficie indicative de 34 m².
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°2026-05-03

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.**

Monsieur Janick PALLIER arrive pour cette délibération.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Il convient de proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Finistère une liste de 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants). Au sein de cette liste, 8 titulaires et 8 suppléants seront désignés par les soins du Directeur des Services Fiscaux du Finistère.

Madame Virginie BEGOC informe l'assemblée que Monsieur Patrice GUENAF est aussi volontaire pour participer à la commission communale des impôts directs. Son nom est donc ajouté à la liste.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la liste ci-dessous :

	<b>NOM – Prénom</b>	<b>Adresse</b>
<b>Titulaires</b>		
1	Jaouen Yves	4, impasse de Ruellou, 29830 SAINT-PABU
2	Cloarec Jocelyne	31, rue de Korn ar Gazel, 29830 SAINT-PABU
3	Drouet Patrick	20, hameau du Bous, 29830 SAINT-PABU
4	Briant David	3, rue des Coquelicots, 29830 SAINT-PABU
5	Roudaut Hervé	31, rue de Morgant, 29830 SAINT-PABU
6	Begoc André	Kerascoul, 29830 SAINT-PABU
7	Begoc Alain	67, rue du Bourg, 29830 SAINT-PABU
8	Beranger Vincent	32, rue de Korn ar Gazel, 29830 SAINT-PABU
9	Kimpflin Christian	34, rue de Morgant, 29830 SAINT-PABU
10	Guegantou Francois	9 rue de Landegarou, 29830 SAINT-PABU
11	Hollier Guy	3bis, impasse de Penkear, 29830 SAINT-PABU
12	Durand Maryse	63, rue de Benniget, 29830 SAINT-PABU
13	Larsonneur Marie Jo	1, rue de Benniget, 29830 SAINT-PABU
14	Baer Eric	21, rue d'Avel Vor, 29830 SAINT-PABU
15	Saliou Angélique	15, résidence Avel Vor, 29830 SAINT-PABU
16	Amil Gilbert	Kervodez, 29830 SAINT-PABU
<b>Suppléants</b>		
17	Saliou Joselyne	38, rue de Korn ar Gazel, 29830 SAINT-PABU
18	Cadour Stéphane	2, Kastel ar Big, 29830 SAINT-PABU
19	Cadour Bérénice	4, place de Tevenn ar Reut, 29830 SAINT-PABU
20	Tuffreau Danielle	8, rue du Stade, 29830 SAINT-PABU
21	Guénaf Patrice	12, rue Ti Arvor, 29830 SAINT-PABU

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner la liste proposée par Monsieur le Maire au Directeur des Services fiscaux

N°2026-05-04

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : MODIFICATION DU SEUIL POUR LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Vu le Code général des collectivités Territoriales en son article L2122-22 ;

Vu le décret n°2026-118 du 20 février 2026 portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements ;

Vu la délibération n°2026-03-12 en date du 30 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que la bonne marche des affaires communales nécessite de revoir le seuil de délégation du conseil municipal au Maire de la commune pour les admissions en non-valeur ;

Il est proposé au Conseil de porter le seuil de délégation du conseil municipal au Maire à 200 € par créance irrécouvrable ;

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le seuil de délégation au Maire pour les admissions en non-valeur à 200 €

N°2026-05-05-01

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES SCOLAIRES ET ASSIMILEES, INSTITUTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Monsieur Janick PALIER et Madame Virginie BEGOC quittent la séance pour cette délibération

Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des activités scolaires et assimilées, instituts de formation :

Subventions Associations	Montants 2025	Propositions 2026
<b>Activités scolaires et assimilées, instituts de formation professionnelle</b>	<b>6 680,12</b>	<b>4 500</b>
Parents élèves Ecole Aber-Benoît	2 209,00	3 060,00
Parents élèves Saint Martin	791,00	990,00
DDEN	30,00	30,00
MFR Saint Renan	150,00	60,00
MFR Elliant		30,00
MFR Plabennec	30,00	120,00
IREO Lesneven	60,00	30,00
IFAC Brest	180,00	150,00
Unité KERLAOUEN LANDERNEAU	30,00	30,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-02

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS**

Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des activités culturelles, touristiques et de loisirs :

Subventions Associations	Montants 2025	Propositions 2026
<b>Activités culturelles, touristiques et de loisirs</b>	<b>914,00</b>	<b>992,00</b>
UNC	106,00	94,00
Société de chasse Pen Ar Bed	28,00	28,00
Douar Ha Mor	248,00	272,00
Patrimoine et Environnement	124,00	132,00
Brezhoneg e bro an Aberioù	100,00	90,00
Ancêtres-Terres-Abers (ATA)	74,00	Pas de demande pour 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-03

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : MAISON DES ABERS**

Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT et Monsieur Henri DECROIX quittent la séance pour cette délibération.

Il est proposé de répartir les subventions aux associations dans le cadre des activités culturelles, touristiques et de loisirs :

<b>Subventions Associations</b>	<b>Montants 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
Maison des Abers	122,00	130,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-04

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : L'ALCHIMIK**

Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Madame Lory FAHRNER, Monsieur Henri DECROIX et Monsieur Janick PALLIER quittent la séance pour cette délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de répartir les subventions aux associations dans le cadre des activités culturelles, touristiques et de loisirs :

<b>Subventions Associations</b>	<b>Montants 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
L'Alchimik	220,00	246,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-05

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR LA COMMUNE OU ANIMANT LES MANIFESTATIONS COMMUNALES**

Monsieur Henri DECROIX quitte la séance pour cette délibération

Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des associations œuvrant pour la commune ou animant des manifestations communales :

<b>Subventions Associations</b>	<b>Montants 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
<b>Dotation pour associations œuvrant pour la commune, ou animant les manifestations communales</b>	<b>1 589,00</b>	<b>1 660,00</b>
Patrimoine et Environnement	576,00	618,00
Douar Ha Mor	452,00	478,00
Bretagne Vivante SEPNB	50,00	50,00
UNC : cérémonie Tréouergat	50,00	

ALOES	461,00	514,00
-------	--------	--------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations dans le cadre des associations œuvrant pour la commune ou animant des manifestations communales pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-06

<b>SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES SPORTIVES</b>
--

Monsieur Daniel QUEMENEUR, Madame Morgane LAOT, Monsieur Christian BARS et Monsieur Janick PALLIER quittent la séance pour cette délibération.

Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des activités sportives :

Subventions Associations	Montants 2025	Propositions 2026
<b>Activités sportives</b>	<b>2 499,00</b>	<b>2 746,00</b>
Avel Vor Football	963,00	901,00
Marcheurs de l'Aber	234,00	662,00
Tennis	234,00	219,00
Badminton	278,00	181,00
Pétanque	240,00	288,00
Handball	470,00	405,00
Sport Chanbara Avel Vor	74,00	90,00
YCA	240,00	Pas de demande pour 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations dans le cadre des activités sportives pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-07

<b>SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES SOCIALES ET FAMILIALES</b>
---

Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des activités sociales et familiales :

Subventions Associations	Montants 2025	Propositions 2026
<b>Activités Sociales et Familiales</b>	<b>427,00</b>	<b>420,00</b>
Atelier Créatif	64,00	64,00
Aloes	239,00	236,00
Officiers Mariniers	124,00	120,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations dans le cadre des activités sociales et familiales pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-08

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

Madame Virginie BEGOC et Madame Vanessa SMECCA quittent la séance pour cette délibération.  
Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations extérieures avec habitants de Saint-Pabu :

<b>Subventions Associations</b>	<b>Montants 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
<b>Associations extérieures avec habitants de Saint-Pabu</b>	<b>692,00</b>	<b>692,00</b>
Dojo des Abers	116,00	66,00
Patiner à Plouguin	110,00	88,00
Le Galipette Club Lannilis	132,00	165,00
Gym Détente Plouguin	180,00	210,00
AS Plouguin section Vélo VTT	72,00	84,00
Dansal E Gwital	40,00	40,00
Arzelliz Basket	85,00	36,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations extérieures avec habitants de Saint-Pabu pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-05-09

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS : ACTIVITES SOCIALES EXTERIEURES**

Monsieur Henri DECROIX quitte la séance pour cette délibération.

Monsieur le Maire propose les subventions à répartir aux associations dans le cadre des activités sociales extérieures :

<b>Subventions Associations</b>	<b>Montants 2025</b>	<b>Propositions 2025</b>
<b>Activités sociales extérieures</b>	<b>1 590,00</b>	<b>1 600,00</b>
Les P'tits Bouts	50,00	50,00
Protection Civile	100,00	100,00
Croix Rouge	100,00	100,00
Les Amis d'Alexis	150,00	150,00
Amicale des donneurs de Sang	90,00	100,00
SNSM Aber Wrac'h	150,00	150,00
SNSM Portsall	150,00	150,00
Secours Catholique	100,00	100,00
Secours Populaire	100,00	Pas de demande pour 2026
FNATH	50,00	50,00
Alcool Assistance	50,00	50,00

Entraide Plus Iroise	50,00	100,00
Bénévoles A.D.M.R Iroise	250,00	250,00
Arvorig FM	50,00	50,00
Restos du Cœur	150,00	150,00
Leucémie Espoir		50,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour

- décide de répartir les subventions aux associations dans le cadre des activités sociales extérieures pour l'année 2026 de la manière présentée ci-dessus.

N°2026-05-06

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ALOES**

Dans le cadre de l'organisation des marchés d'été, l'association ALOES, qui organise ces évènements, sollicite de la commune une subvention afin d'accompagner la mise en place d'animations.

Considérant l'intérêt de la tenue de ces évènements en période touristique, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association ALOES afin de soutenir la mise en place de ces animations.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association ALOES

N°2026-05-07

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ALCHIMIK**

Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Monsieur Henri DECROIX, Madame Lory FAHRNER et Monsieur Janick PALLIER quittent la séance pour cette délibération.

L'association ALCHIMIK organise le samedi 13 juin 2026 une nouvelle édition de son évènement culturel, musical et intergénérationnel « Les Ribamboules » sur le site de Korn ar Gazel.

L'association sollicite la commune pour une aide exceptionnelle de 4 000 € pour mener à bien ce projet, et notamment le volet gratuit et ouvert à tous entre 12h et 19h.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association ALCHIMIK.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, et deux abstentions de Madame Virginie COLLIOU et Madame Vanessa SMECCA, le Conseil Municipal décide

- D'attribuer à ALCHIMIK une subvention 4 000 €.

La somme sera imputée à l'article 65748 du budget communal 2026.

N°2026-05-08

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION « PORT D'INTERETS PATRIMONIAL »**

La commune adhère à l'association « Port d'intérêt Patrimonial », association dont le but est de conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine maritime matériel et immatériel en phase avec l'aménagement urbain littoral et le domaine public maritime.

La commune a par ailleurs reçu le label « Port d'intérêt patrimonial » en 2025.

Il convient de désigner un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de cette association.

Monsieur le Maire propose à Madame Armelle JAOUEN de poursuivre son investissement au sein de ce projet et d'être référente de la commune auprès de « Port d'Intérêt Patrimonial ».

Madame Armelle JAOUEN rappelle le projet qu'elle a mené pour faire adhérer la commune à cette association et obtenir le label avec un groupe de travail. Elle souhaite rendre hommage à Yvonne ROUZIC et Mariette

GELEBART, aujourd'hui décédées et Bernard CALVARIN et Hervé KERGUIDUFF qui se sont beaucoup investis dans cette reconnaissance et la définition du projet de Label. Il faudra par ailleurs faire vivre ce projet. Aussi ne souhaite-t-elle pas être référente de la commune et décline-t-elle la proposition. Elle poursuivra cet engagement sous d'autres formes notamment dans le champ associatif.

Suite au refus de Madame Armelle JAOUEN, Monsieur le Maire demande si d'autres conseillers municipaux sont volontaires et Madame Danielle RICHARD se porte candidate.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 abstentions de Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Daniel QUEMENEUR, Monsieur Hervé KERGUIDUFF et Monsieur Jean-François LECLERC le Conseil Municipal décide

- De nommer Danielle RICHARD Référente communale auprès de l'association « Port d'intérêt patrimonial »

Suite à ce vote, Madame Virginie BEGOC demande aux élus s'étant abstenus les motivations de ce choix. Madame Armelle JAOUEN et Monsieur Hervé KERGUIDUFF expliquent que, n'étant pas dans la majorité municipale, ce projet, dont ils mesurent l'importance, leur échappe *de facto* et qu'ils ne se voient pas le porter en appartenant à l'opposition.

**DECISIONS DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

**DECISION DU MAIRE N° 2026-04 : attribution marché de travaux Boulodrome**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal de SAINT-PABU a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, les attributions prévues au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2122-22 susvisé,

**Vu** la procédure de consultation effectuée pour les travaux de construction d'un boulodrome au complexe sportif de la commune ;

**Vu** les offres reçues pour les différents lots et leur analyse

**Considérant** le classement de ces offres selon les critères techniques et financiers ;

**DECIDE :**

**Article Unique :** les différents lots de travaux sont attribués comme suit :

- Lot1 – Terrassement – VRD : attribué à l'entreprise TALEC pour un montant de 46 334,04 € HT
- Lot 2 – Gros Œuvre : attribué à l'entreprise TALEC pour un montant de 38 590,48 € HT
- Lot 3 – Charpentes : attribué à l'entreprise L'HOSTIS pour un montant de 109 189,20 € HT
- Lot 4 – Couvertures : attribué à l'entreprise BIHANNIC pour un montant de 34 601,45 € HT
- Lot 5 – Menuiseries extérieures : attribué à l'entreprise CLAIRALU pour un montant de 6 300 € HT
- Lot 6 – Electricité : attribué à l'entreprise SI2E pour un montant de 7 698,01 € HT

**CLOTURE DE SEANCE.**

Séance au cours de laquelle les délibérations 2026-05-01, 2026-05-02, 2026-05-03, 2026-05-04, 2026-05-05-01, 2026-05-05-02, 2026-05-05-03, 2026-05-05-04, 2026-05-05-05, 2026-05-05-06, 2026-05-05-07, 2026-05-05-08, 2026-05-05-09, 2026-05-06, 2026-05-07 et 2026-05-08 ont été votées.

Pierre-Yves ROUDAUT, Maire		Virginie BEGOC, Secrétaire de séance	
-------------------------------	--	---	--